

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Commune de SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 septembre 2024 à 18 heures 30

| Nombre de Membres |
|-------------------|
| (quorum : 14) |
| |

En exercice Présents Présents et représentés

27 18 26

Date de la convocation 20/09/2024

Date de publication 30/09/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

<u>Présents</u>: MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - DEL NISTA Xavier SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine — BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - PENALVA Sylvain.

Procurations:

CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick. RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie. FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane. COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion. ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à BONNEFOUX Chantal. PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à FISCHER Lionel. DUCRES Jacques a donné procuration à MALEN Serge.

Absent excusé:

ORLANDI Pascal

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

Nature de l'acte : 7.5.2 subventions accordées à d'autres collectivités publiques

DELIBERATION N° 2024-09-78

OBJET: PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.). est un dispositif qui a pour objet d'attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement de ce fonds est assuré majoritairement par le Département. Les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Compte-tenu de la possibilité pour les communes d'abonder ce fonds, la Présidente du Département de Vaucluse sollicite le Conseil municipal dans ce sens afin de permettre aux jeunes de notre département et plus précisément de notre territoire de compétence, de bénéficier d'un appui efficace.

Durant l'année 2023 ce fonds a permis d'aider financièrement 565 jeunes vauclusiens, soit en participant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, soit en permettant à ces jeunes de bénéficier d'aides ponctuelles dans divers domaines (subsistance, mobilité, logement, santé ...). Sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, l'aide a concerné 5 jeunes.

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes en difficultés de la commune de bénéficier des aides du F.A.J.,

La participation de la commune s'élèverait à 780,15 € soit 0,15 € par habitant avec une population légale de 5 201 habitants au 1^{er} janvier 2024.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 780,15 € pour l'année 2024.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|---|
| 26 | ; ; ; | *************************************** |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/09/2024 de la publication le 30/09/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

